



Règlement

La crèche Les Girafes est une structure privée et subventionnée qui accueille les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge d'entrée à l'école enfantine.

Horaires d'ouverture

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h. La veille des jours fériés, la crèche ferme à 17 heures.

Nous vous demandons de venir au plus tard à **17h55** afin que l'équipe éducative ait le temps de vous transmettre la journée de votre enfant.

Les parents qui n'exercent pas une activité professionnelle ou qui placent leur enfant à la crèche dans un but de socialisation sont priés de venir rechercher leur enfant au plus tard à 17h30.

L'arrivée des enfants se fait de 7h à 9h, au plus tard le matin et de 14h à 14h30 pour l'après-midi. Les enfants qui viennent passer l'après-midi avec le repas sont attendus entre 11h et 11h15.

Les départs sont autorisés de 11h à 11h15, de 12h à 12h30, de 14h à 14h30 et dès 16h.

Le petit déjeuner n'est pas servi le matin. Tous les enfants auront la possibilité de déjeuner de 8h à 8h45 **une collation prise de la maison.**

Nous vous demandons pour des raisons d'organisation de choisir un petit déjeuner qui ne nécessite aucune préparation, par exemple, tranche de pain, kellogs, farmer, galette de riz, etc.

Le vestiaire et les escaliers sont sous la surveillance des parents.

Le parent déshabille l'enfant à son arrivée et le confie personnellement à l'éducatrice de son groupe. De même qu'au départ, il ira chercher l'enfant dans le groupe.

Les parents doivent nous avertir du départ de l'enfant avec une tierce personne, celle-ci devra se munir d'une pièce d'identité. Nous ne laisserons pas partir l'enfant sans avoir été averti au préalable par les parents.

En cas de retard, de changement ou d'absence, les parents sont priés d'avertir la crèche par téléphone avant 9h au numéro suivant : 032/857.12.50.

Fermetures annuelles

La crèche est fermée deux semaines en été (dernière de juillet et première d'août), deux semaines entre Noël et nouvel-an, les jours fériés ainsi que le vendredi de l'Ascension.

Abonnement

Différents types d'abonnement sont possible lors de l'inscription de votre enfant :

+ Journée complète (7h-18h) :	100%
+ Demi-journée avec repas (7h-12h30/14h30 ou 11h-18h) :	75%
+ Demi-journée sans repas (7h-11h15 ou 14h-18h) :	60%

La priorité est accordée aux frères et sœurs des enfants déjà inscrits.

Nous acceptons les enfants à la journée ou deux demi-journées dans un but de socialisation

Tarifs

Le barème pour les crèches est établi par l'Etat de Neuchâtel. Le revenu déterminant pour la facturation est le chiffre 2.6 de votre dernière déclaration fiscale.

Les enfants sont inscrits de manière forfaitaire. La facturation est établie selon l'abonnement fixe de l'enfant. Les journées en plus seront ajoutées au forfait.

La facturation se fait sur 20 jours par mois même si chaque mois compte environ 22 jours ouvrables.

Les factures doivent être payées au début du mois pour le mois en cours **dans un délai de 10 jours**.

Les prestations suivantes sont incluses dans le tarif :

- + Les repas
- + Les collations
- + Les langes et produits de soins

En cas de maladie, d'accidents, d'absences ou de vacances, **il ne sera pas fait de réduction**.

Résiliation et modification du taux de fréquentation

Les parents qui ne désirent plus confier leur enfant à la crèche ou qui souhaitent une diminution du taux de fréquentation doivent aviser, **par écrit**, la direction **deux mois à l'avance** pour la fin d'un mois.

Pour des questions d'organisation, les résiliations d'abonnement **ne sont plus acceptées au 30 juin**.

L'augmentation du taux de fréquentation est possible, dans la mesure des possibilités de la crèche. La demande sera faite à la direction.

En cas de non-paiement des factures, de non-respect de la part des parents ou des enfants du présent règlement, la direction adressera un avertissement aux parents concernés. Cependant, si aucun changement n'était observé, la direction se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.

La direction se réserve le droit de rompre le contrat avec effet immédiat en cas de faute grave.

Assurance

Les enfants doivent être assurés par les parents contre la maladie et les accidents et être couverts en responsabilité civile.

Maladie

Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toutes les collectivités d'enfants, les maladies contagieuses sont difficilement évitables malgré toutes les précautions prises.

L'enfant doit être confié en bonne santé. L'équipe éducative et la direction peuvent refuser un enfant s'il présente des symptômes de maladie contagieuse.

Néanmoins, si la maladie se déclare durant la journée, les parents seront avertis immédiatement. Dans la mesure de leur possibilité, ils seront priés de venir chercher l'enfant malade. En cas de fièvre, les parents qui n'acceptent pas que du paracétamol soit administré à leur enfant devront venir le chercher dans la demi-heure qui suit.

Les parents doivent prévoir une autre solution de garde pour leur enfant jusqu'à la guérison. Un enfant malade a besoin de calme et de repos ce que la collectivité ne permet pas.

Nous acceptons les maladies suivantes comme telles :

- **Gastro-entérite:** 24h après disparition des symptômes (vomissements, diarrhées)
- **Conjonctivite:** certificat du pédiatre qui atteste que l'enfant n'est pas contagieux. En cas de gouttes antibiotiques retour après 24h de traitement.
- **Angine à streptocoques:** après 24h de traitement antibiotique si l'état général est bon
- **Pieds-mains-bouches:** Accueil normal dès que l'état général le permet.
- **Poux:** traitement exigé (shampooing) puis retour normal
- **Scarlatine:** après 24h d'antibiotique
- **Varicelle:** accueil normal dès que l'enfant n'a plus de fièvre et que l'état général le permet
- **Rougeole:** éviction, retour possible dès le 4ème jour suivant le début de l'éruption cutanée
- **Oreillons et Rubéole:** Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet
- **Muguet:** éviction pour les groupes des gazouilles et trotteurs (0-2ans), accueil normal dès disparition des symptômes

Lorsque les enfants reviennent à la structure après une absence liée à une maladie, l'état général doit être bon. **L'enfant doit être capable de participer aux activités proposées y compris les sorties extérieures.**

En cas d'accident ou de maladie subite, les responsables de la crèche et le personnel se réservent le droit d'appeler les services d'urgence.

Une copie du carnet de vaccination est exigée pour le dossier de l'enfant. Nous exigeons que les enfants aient reçu les vaccins recommandés par les pédiatres.

Traitement médical

Nous acceptons de donner des médicaments aux enfants. Une copie de la prescription médicale est exigée pour l'administration de médicaments sous ordonnance (photocopie de l'ordonnance ou posologie étiquetée sur l'emballage original).

Tout médicament sous ordonnance n'ayant pas de posologie ne sera pas administré à l'enfant.

Pour les médicaments en vente libre (dafalgan, algifor,) et le ventolin, nous demanderons aux parents de remplir et signer une fiche de médication en mentionnant le dosage et la durée du traitement.

Tous médicaments ayant une date de péremption échue ne sera pas administré.

Repas

Les repas de midi sont confectionnés par un service traiteur la table Ô saveurs. Les menus sont variés et équilibrés. La feuille hebdomadaire des repas est affichée au vestiaire.

Le service traiteur propose des repas : sans lactose, sans gluten, végétarien ou sans porc. En cas d'autres allergies ou conviction religieuse, les parents sont priés d'amener les repas.

Le personnel de la crèche prépare les repas des bébés en respectant l'introduction des aliments selon le désir des parents. Les aliments sont proposés séparément à l'enfant afin que celui-ci puisse connaître les différents saveurs. Les repas sont constitués de féculents et légumes chaque jour. La viande/poisson est proposé 2 fois par semaine pour les enfants fréquentant la crèche à 100%.

L'institution fournit le lait Beba et le lait Aptamil. Tout autre lait est à amener par les parents.

Photos

Des photos peuvent être faites par l'équipe éducative ; celles-ci sont réservées à des usages internes. Elles peuvent également être destinées aux parents. Sauf demande express exprimée à la direction, les parents acceptent que leur(s) enfant(s) figure(nt) sur les photos.

Divers

Nous n'acceptons pas les jeux amenés de la maison. Ces objets engendrent régulièrement de nombreux conflits au sein de la collectivité. Cependant, dans un but de partage, nous acceptons volontiers les livres ou jeux de société. La crèche décline toute responsabilité en cas de perte ou de détériorations.

Malgré une attention maximale, les égratignures, les griffures et les bosses font partie intégrante de la vie en collectivité. C'est pourquoi, nous vous demandons d'être conscient qu'un "accident" est vite arrivé et ne peut pas toujours être évité.

Les rendez-vous chez le pédiatre, le coiffeur, l'ophtalmologiste, etc. doivent être pris en dehors des heures de présence des enfants à la crèche. Pour le bien-être de votre enfant, nous n'acceptons pas deux séparations dans une même journée. Suite à un rendez-vous, les heures d'arrivées restent identiques au règlement (cf. horaires d'ouverture).

Les activités proposées à l'enfant sont diverses, les taches sont donc inévitables. Merci d'habiller vos enfants en conséquence. Des vêtements adaptés à la saison (chapeau/casquette et gants/bonnet) ainsi que des habits de rechange doivent être à disposition du personnel éducatif pour chaque enfant. Nous remercions les parents attentifs que les balades peuvent se faire par tous les temps.

Les Geneveys-sur-Coffrane, le 21.08.2020

La direction se réserve, en tout temps, le droit de modifier le présent règlement.

En inscrivant leur(s) enfant(s) à la crèche les Girafes, les parents s'engagent à respecter le présent règlement interne.

Lu et approuvé le : Signature: